



PAYS VICHY-AUVERGNE

Lettre d'information #2 - janvier 2010



**Le Pays,
un bassin de vie reconnu**



**Auvergne +,
soutien de la région**



**Leader,
l'Europe à portée de tous**



**Actualités,
des projets plein les yeux**



Avec le conventionnement Leader en décembre 2008, le Pays Vichy-Auvergne dispose aujourd'hui des moyens nécessaires pour mener des opérations touchant le développement économique, touristique et culturel.

Ces deux dernières années, nous avons travaillé sur notre stratégie en mobilisant les forces vives du territoire : élus et membres du conseil de développement. Le premier résultat a été d'élaborer des axes de développement pertinents qui ont servi de base au premier avenant du contrat Auvergne + et au plan de développement Leader. 2009 aura été marquée également par la mise en place d'opérations collectives fédérant l'ensemble du Pays : le Derby Pays Vichy-Auvergne, l'organisation du Symposium Européen sur la diffusion de la recherche équine, la participation à la Foire de Gannat (stand et ateliers sur l'éco-construction), échanges de jeunes avec la Roumanie. Le Pays est à présent reconnu, au niveau régional, comme étant « l'échelle la plus pertinente pour décliner la politique régionale en matière d'aménagement du territoire. »

*Nicole Eymard,
Présidente du Pays Vichy-Auvergne*

166 communes
156 200 habitants
travaillent ensemble
à l'avenir du Pays Vichy-Auvergne



Inter-Scot notre territoire se dessine

Une démarche nommée « Inter-ScoT » vient d'être lancée sur l'ensemble du territoire du Pays de Vichy-Auvergne.

Il ne s'agit pas d'une étude dédiée aux seuls ScoT (Schémas de Cohérence Territoriale) existants ou en cours sur le Pays mais d'élaborer **un véritable projet pour le territoire tout entier**, permettant de mettre en évidence des enjeux prioritaires et fédérateurs pour le Pays qui ne sauraient être traités à une échelle géographique inférieure. Mobilisant trois bureaux d'études spécialisés en matières d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, d'agriculture, d'environnement ou encore concernant les transports et les déplacements, l'étude « InterSCOt » sera un **lieu d'échanges et de débats entre les acteurs du Pays, élus et techniciens, entreprises et la société civile.**

Prévue sur une période de 2 ans (jusque fin 2011), cette démarche permettra **de définir de grandes orientations d'aménagement du territoire et d'affirmer le Pays comme interlocuteur privilégié** dans les discussions avec les territoires voisins et les collectivités départementales ou régionales.

Trois grandes phases vont venir rythmer cette étude, en veillant à permettre de nombreux moments d'échanges :

1. **Élaboration d'un diagnostic partagé** mettant en évidence les atouts et les faiblesses du territoire : rencontres avec les élus et les collectivités pour mieux comprendre leurs

attentes et leurs besoins, construction d'une compréhension commune de la démarche, bilan des problématiques environnementales, évolutions et dynamiques en cours, débats sur les modes d'intervention du Pays... (février – décembre 2010).

2. **Définition d'un projet de développement pour le Pays** avec la présentation de différents scénarii d'évolution pour aider les acteurs du territoire à construire un projet afin que les ambitions de demain reflètent les actions déjà engagées jusqu'à présent. Un scénario de développement partagé sera choisi et ses conséquences sur l'environnement analysées (janvier – juin 2011).

3. **Écriture d'orientations et d'actions à entreprendre pour le développement durable du territoire** : à partir du scénario de développement projeté, les orientations du projet et les actions qui en découleront seront rédigées. Elles seront traitées thème par thème au regard des enjeux prépondérants dégagés, et des indicateurs d'évaluation et de suivi seront mis en place (juillet - décembre 2011).

Cette étude fera l'objet de consultations publiques tout au long de son élaboration : votre participation permettra de répondre à vos attentes et de prendre en compte les avis de chacun dans la perspective d'afficher une organisation volontaire et reconnue par les territoires voisins.



Filière équine

Dans le respect de sa charte de développement, le Pays Vichy-Auvergne a souhaité relancer le projet de plateforme équine régionale pour que les équipements, infrastructures, formations et élevages existants deviennent un axe fort de développement sur un territoire de référence en matière de filière équine au niveau régional. Une étude de faisabilité et de programmation, portée par la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, vient d'être réalisée sur le Domaine de La Cour et a conforté l'opportunité de ce projet.

Signature d'une convention européenne entre pôles équestres

Après la Roumanie, en octobre 2009, le Pays Vichy-Auvergne a signé, en novembre, une convention transnationale de partenariat avec l'Italie. D'autres pôles équestres européens en Suisse, Belgique et Suède sont associés au projet dans le but de créer des échanges et de développer une complémentarité et/ou une spécialité entre les différents sites. Ce partenariat est d'abord axé sur trois thèmes principaux que sont la recherche, la formation et les activités équestres, d'autres thèmes viendront compléter ceux-ci au fur et à mesure de l'évolution du partenariat.

Coopération

Le Pays Vichy-Auvergne a signé, en octobre, un protocole de partenariat avec la Microrégion de Huedin, en Roumanie, qui va pouvoir amorcer son programme Leader.

Les axes de travail déjà élaborés sur le territoire Leader du Pays Vichy-Auvergne vont alors pouvoir se poursuivre en toute réciprocité :

✓ **Nutrition-santé** : une convention entre les universités de Clermont-Ferrand, Cluj (Roumanie) et le Naturopôle a été signée (2009) autour des fruits rouges (plus spécialement la myrtille), matière première abondante, utilisée par ailleurs par le secteur « Santé, beauté, forme » du Pays Vichy-Auvergne ;

✓ **Eco-citoyen et identité européenne** : la réalisation en commun de séjours à thème autour de l'environnement avec des adolescents du Pays Vichy-Auvergne et de la Microrégion de Huedin, dans le cadre du PEJA (programme européen des jeunes en action) ;

✓ **Biennale du Pays Vichy-Auvergne et de la Transylvanie** : c'est un échange qui mélange culture et produits locaux, de la Microrégion



Le derby du Pays Vichy-Auvergne

Pour la deuxième année consécutive, le Pays Vichy-Auvergne, en partenariat avec les Journées Équestres de l'agglomération Vichyssoise, a organisé une épreuve type derby (parcours de sauts d'obstacles originaux tels que butte, rivière...), où chaque Communauté de communes du Pays a pu décorer un obstacle à son effigie.

Le Symposium européen sur la diffusion des connaissances en sciences équines

En octobre 2009, le Pays Vichy-Auvergne a organisé son deuxième Symposium européen sur la diffusion des connaissances en sciences équines, avec la participation de chercheurs de différents pays d'Europe. Cet événement résulte des réflexions établies entre l'association Pays Vichy-Auvergne et les Journées Équestres de l'agglomération Vichyssoise, représentant de la filière équine de la région. Ce rendez-vous a donné lieu à des échanges de qualité avec la présentation des dernières données des sciences équines en Europe, grâce au concours de l'INRA et des Haras Nationaux.

+ d'informations sur : www.chevalpaysauvergne.com

de Huedin et de notre Pays.

En 2008, une exposition du musée de Lapalisse est partie en Roumanie.

En 2009, les peintures de Dimisca, artiste roumain, ont voyagé sur tout le territoire avec la présence de deux jeunes artistes qui ont travaillé avec les enfants (400 participants répartis sur neuf centres sociaux).

Pour 2010-2011, un projet est en cours d'élaboration autour des musiques traditionnelles, de la musique et du théâtre.

En parallèle, un travail est amorcé avec la Région Auvergne autour des Balkans avec l'objectif de s'insérer dans un réseau européen présentant les mêmes axes que ceux du programme Leader (jeunesse, fruits rouges, etc.) et d'introduire de nouveaux dispositifs financiers.

D'autres projets sont en cours de

réflexion avec la Suède autour de la jeunesse.



Région : 10 M€ pour soutenir les projets structurants du Pays Vichy-Auvergne

Le Conseil régional, chef de file de l'aménagement du territoire en Auvergne, s'engage aux côtés des Pays pour favoriser les territoires les plus fragiles et assurer une plus grande solidarité entre les secteurs urbains et sociaux. Sur un plan local, il décline sa politique d'aménagement du territoire à l'échelle des Pays en leur confiant le soin de regrouper les projets des Communautés d'agglomération et Communautés de communes de leur territoire, sollicitant du FRADDT (Fond Régional de Développement Durable et d'Aménagement du Territoire).

La première génération de la politique contractuelle «Auvergne +» a eu un effet de levier conséquent en permettant l'émergence de projets structurants, marquant la fin de l'ère du saupoudrage (80 % du FRADDT affecté à 20 % des projets).

Pour la 2^{ème} génération des contrats «Auvergne +», la Région entend poursuivre le passage d'une logique de guichet à une logique de projet et s'appuie encore plus sur les pays pour faire remonter les stratégies locales.

Contrats «Auvergne +» Les nouveautés

Pour un territoire donné, une enveloppe FRADDT est affectée au Pays (15% de l'enveloppe globale) et aux EPCI qui le composent en fonction de critères très précis **pour les trois ans à venir** (jusqu'à fin 2012). Pour le Pays Vichy-Auvergne, le montant s'élève à 1,4 million d'euros.

Pour être éligibles, les projets doivent répondre à des clauses d'éco-conditionnalités en cohérence avec l'agenda 21 du Conseil régional et répondre aux orientations suivantes :

- ✓ **Conforter la démographie**, rendre la société plus solidaire ;
- ✓ **Qualifier les fonctions urbaines** et favoriser le rayonnement des villes ;
- ✓ **Organiser le développement** autour des agglomérations ;
- ✓ **Consolider et diversifier** le socle économique ;
- ✓ **Préserver et valoriser** les ressources naturelles.

Après une première réunion technique en octobre, le comité de concertation s'est réuni, fin novembre, pour entériner les premiers programmes et le contrat a été signé le 8 février 2010.

Avis favorable pour le FRADDT

Parmi les projets présentés par le Pays Vichy-Auvergne, sont éligibles au FRADDT :

- ✓ **La création d'un pôle d'initiative au bâti traditionnel et à l'éco-construction**, outil de formation et de mise en réseau d'acteurs (le PIBE) ;
- ✓ **Une action sur le patrimoine du Pays, comme source de valorisation et de ré-appropriation d'une identité**, grâce à une animation, une promotion du territoire et l'exploitation de friches industrielles comme lieu de création et de production artistique ;
- ✓ **La réalisation d'un schéma territorial de santé**, permettant la création de maisons de santé lorsque les besoins sont avérés.

Quelques projets d'EPCI, éligibles au FRADDT

À Ebreuil, construction d'une maison des services et réhabilitation d'Hippos (cercle hippique).

424 743 €

Création d'une maison de Pays à Chantelle.

959 828 €

Construction d'une salle pour les activités d'accueil de loisirs et relais d'assistantes maternelles en Sioule, Colettes et Boule.

874 070 €

Élaboration d'un jeu de pistes sur le bassin de Gannat.

Lancement d'une étude d'opportunité sur la création d'un centre aquatique en Nord Limagne.

579 157 €

Élaboration d'un schéma communautaire de développement de la lecture publique en Nord Limagne.

Opération de réhabilitation d'immeuble à Varennes-Forterre

783 120 €

Aménagement d'une maison intercommunale des services à Randan.

400 260 €





Autres projets du Pays Vichy-Auvergne :

En plus des projets éligibles à l'enveloppe FRADDT, la Région Auvergne a émis de nombreux avis favorables sur les projets présentés par le Pays Vichy-Auvergne. Ceux-ci sont éligibles à des lignes budgétaires spécifiques, dites «lignes spécifiques».

✓ **Schéma de développement touristique** partagé à l'échelle du Pays : il s'agit de définir une structuration touristique par une mise en réseau efficace des acteurs et d'identifier les axes de travail du Pays Vichy-Auvergne ;

✓ **Valorisation de la filière équine** autour d'événementiels (derby, Symposium...), la plateforme équine, le soutien à des manifestations de type Equi-rando, le maillage du territoire en chemins multi-randonnées et une pratique organisée sur tout le territoire ;

✓ **La politique d'accueil et accompagnement à la création d'entreprise** ;

✓ **Les projets de coopération**, autour des fruits rouges (nutrition-santé), de la citoyenneté et de la culture ;

✓ **L'accessibilité au cœur de la démarche Pays**, en proposant une offre de destinations et de séjours accessibles ;

✓ **Un schéma de développement culturel**, en confiant la maîtrise d'ouvrage d'une étude approfondie à un cabinet spécialisé ;

✓ **Eaux et milieux naturels** : en valorisant la ressource «eau» sous tous ses aspects (rivière, thermalisme), en sensibilisant la population et en valorisant les espaces naturels, comme les tourbières, coteaux calcaires, forêts, natura 2000, ENS (Espaces Naturels Sensibles)... ;

✓ **Conduire un projet Inter-Scot** en complément du SCOT de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier. Ce diagnostic partagé permettra d'appréhender au mieux l'avenir du territoire dans un souci de cohérence des orientations en terme d'aménagement du territoire ainsi que dans un but d'économie d'échelle. L'objectif est également d'inscrire ce projet en cohérence avec le SCOT du Grand Clermont, celui du Pays Roannais et ceux de la plaque urbaine Issoire-Clermont-Vichy-Moulins ;

✓ **Action en faveur d'une meilleure alimentation**, grâce à la sensibilisation des habitants aux produits de qualité. Il s'agit également de développer l'insertion par l'économie en accompagnant les initiatives du territoire, notamment les jardins de Cocagne avec la production maraîchère bio ;

✓ Etc.

Par ailleurs, le Pays Vichy-Auvergne a présenté des actions d'associations, comme :

- ✓ **le nouveau service Asso +**, destiné à améliorer le quotidien des associations sportives, culturelles et de loisirs,
- ✓ des actions de sensibilisation à la démarche de **co-voiturage**,
- ✓ une démarche de développement de **l'écologie industrielle** fondée sur l'utilisation et la gestion optimisée des ressources (matière, eau et énergie) en vue de limiter la consommation de flux et d'identifier de nouvelles opportunités économiques,
- ✓ Le projet d'achat d'une **ludothèque mobile** associative qui couvrirait tout le territoire avec des activités autour du jeu.

Étude sur les actions jeunesse à mettre en place en Donjon Val Libre, création d'une médiathèque intercommunale et d'un relais d'assistantes maternelles. 411 832 €

Extension de la piste de l'aérodrome de Lapalisse.

Structure d'accueil pour la petite enfance à Lapalisse et création d'un pôle enfance à Bellerive-sur-Allier.

Création d'une plateforme universitaire à Vichy. 638 388 €

2 224 663 €

Lancement d'une étude sur la valorisation en eaux souterraines du bassin de Vichy

532 104 €

Étude pour la préservation des espaces naturels et culturels remarquables de la Montagne Bourbonnaise.

Lancement de Politiques Locales de l'Habitat sur plusieurs territoires : Nord Limagne, Limagne Bord d'Allier, etc.

✓ **CONTACT :**

Stéphane ZAPATA
Directeur du Pays Vichy-Auvergne
tél. : 04 70 96 57 00

440 445 €

Création d'une maison de l'Enfance en Limagne Bord d'Allier.



Une stratégie un programme

La démarche de création du Pays Vichy-Auvergne a été lancée dès 2002 et les réflexions autour de sa charte remontent à 2004. En 2005, parallèlement à la constitution de son conseil de développement, voulu par les élus et présidé par **Éric Sicard**, la charte de Pays a été élaborée et le premier contrat de Pays avec la Région a été signé en 2006.

La stratégie du Pays Vichy-Auvergne se met en œuvre autour de trois axes :

- ✓ **Fixer la population par les services** (animations Pays, services à la population, transports, filière équine) grâce au contrat-région «Auvergne +» ;
- ✓ **Fixer la population par le cadre de vie** (environnement, culture, tourisme, patrimoine) via les fonds européens Leader ;
- ✓ **Fixer la population par l'emploi** dans le cadre du contrat «Auvergne +» éco Nutrition Santé qui regroupe également la mission économique du Pays.

Le Pays Vichy-Auvergne, qui est encore une jeune structure, a beaucoup réfléchi à sa stratégie en mobilisant sous la direction des

À COMBIEN S'ÉLÈVE L'AIDE ?

Pour solliciter une subvention Leader, il est nécessaire, au préalable, de mobiliser du cofinancement public (État, Région, Département, Communauté de communes, Commune, ADEME, jeunesse et sports, etc.). **Leader est égal à 55% de la DPN** (dépense publique nationale).

Exemple : pour un projet d'un montant total de 10 000 €, vous pouvez avoir 20% de co-financement et demander une aide publique de 8 000 € (80% du montant total - ce qui est généralement le cas pour les associations) répartie comme suit : 45 % cofinancement et 55 % au titre de Leader. Soit une demande de subvention Leader de 4400 €.



élus et du conseil de développement. Cette phase préalable de mobilisation importante, de concertation, était nécessaire du fait de la jeunesse du Pays et a permis l'élaboration de sa candidature au fond européen Leader en axant sa stratégie sur l'eau et le bien-être.

Eau et bien-être

La stratégie de développement Leader du Pays Vichy-Auvergne vise à développer trois axes de travail autour du thème

« Eau et bien-être » :

- ✓ **Le Pays et son patrimoine naturel** : visant à accompagner les territoires ruraux, porteurs de projets autour de l'eau et de son environnement ;
- ✓ **L'identité du Pays, source de valorisation et de réappropriation** : il s'agit de valoriser le patrimoine, le tourisme et les produits de qualité ;
- ✓ **Pour un Pays vivant** : la qualité de vie passe par la mise en place d'une politique culturelle territoriale mais aussi touristique. Des axes transversaux existent comme la prise en compte de l'accessibilité, la jeunesse et aussi la politique d'ouverture.

Grâce au Pays Vichy-Auvergne : 1,7 M € de fonds européens

Le programme européen Leader apporte plus de souplesse que le contrat «Auvergne +» 1^{ère} génération (soutien aux EPCI) en s'ouvrant aux structures privées et aux associations, et c'est avec un immense plaisir qu'en 2008, **le Pays Vichy-Auvergne a été le premier Pays d'Auvergne à se voir attribuer les fonds européens Leader (2007-2013)**, destinés aux territoires ruraux pour l'animation locale et la coopération. L'enveloppe validée par une commission d'experts nationaux s'élève à 1,7 million d'euros de crédits européens via le FEADER (Leader étant un axe du Feader) soit un **total de 3,1 M€ de subventions publiques** (incluant le co-financement public des projets.)



VOUS AVEZ UN PROJET ?

Pour être soutenus les événements doivent IMPÉRATIVEMENT :

- ✓ avoir déjà le soutien d'autres structures publiques (communes, communautés de communes, ADEME, Jeunesse et Sport, région, département, etc.) ;
- ✓ avoir une portée «Pays» (communication, animations, participation à l'échelle du territoire) ;
- ✓ si votre projet concerne le jeune public, il doit avoir lieu en dehors des périodes scolaires ;
- ✓ tenir compte des délais de programmation. Il y a environ 4 comités de programmation par an (février, juin, septembre et décembre) et il faut 2 à 3 mois avant ceux-ci pour monter un dossier. Si par exemple, votre manifestation se tient en février, il faut nous contacter dès septembre (en ayant tous vos devis et co-financements publics) pour être présenté au comité de décembre.

Quels projets sont concernés par ces fonds européens ?

Leader est un programme qui vise à renforcer ou concevoir des stratégies locales de développement et à sélectionner les actions permettant de concrétiser ces stratégies :

- ✓ **Renforcer l'identité du Pays Vichy-Auvergne** : un projet de qualité met en valeur l'identité du Pays ;
- ✓ **S'inscrire dans une démarche collective avec les acteurs locaux** ;
- ✓ **Avoir une dimension territoriale localisée sur la zone couverte par le GAL (groupement d'action locale) du Pays Vichy-Auvergne** : périmètre Leader ;
- ✓ **Être en cohérence avec la stratégie de développement du GAL** et la charte du Pays Vichy-Auvergne ;
- ✓ **Présenter un caractère innovant, pilote** ; irrigant le Pays pendant toute l'année ;
- ✓ **Faciliter et accompagner la mise en place de structures porteuses de projets de Pays** ;
- ✓ **Favoriser une relation entre le secteur public et privé** ;
- ✓ **Privilégier une approche multi-sectorielle**.

Les projets peuvent être culturels, porter sur le patrimoine, le tourisme, la valorisation des produits locaux, la coopération, etc. et les porteurs de projets peuvent être publics ou privés (associations, entreprises, groupements d'entreprises et autres privés).

Un programme en faveur des zones rurales

Le programme Leader ne concerne que les territoires ruraux soit, pour le Pays Vichy-Auvergne, 163 communes et 106 700 habitants. **Cusset, Bellerive-sur-Allier et Vichy ne sont pas concernées.** Les porteurs de projets réunissant les critères ci-contre sont vivement invités à se faire connaître auprès des animateurs du Pays Vichy-Auvergne qui sont là pour les accompagner dans leurs démarches et notamment leur permettre l'obtention de fonds régionaux et européens. Les opérations éligibles s'articulent autour du « faire savoir », ainsi les dépenses en communication, animation, sensibilisation, études, formation ou l'achat de matériel léger et innovant peuvent faire l'objet de subventions, l'autre condition étant d'avoir déjà contracté du financement public (les fonds européens arrivent en dernier).

- ✓ Pour tous projets et plus spécialement l'environnement, la valorisation des produits locaux et la coopération :
leader@pays-vichy-auvergne.fr
Florentin GEORGESCU au 04 70 96 57 32
- ✓ Projets «culture» : communication@pays-vichy-auvergne.fr
Christel DEBOUT au 04 70 96 57 31
- ✓ Projets «tourisme et patrimoine» : patrimoine@pays-vichy-auvergne.fr - Jean-Denis FAURE au 04 70 96 57 33

2009 : 28 projets soutenus soit 270 000 € de fonds européens et 210 000 € de subventions publiques

Festival des Monts de la Madeleine, festival Galib'Art à Brout-Vernet, festival de Musiques Vivantes, «noix et saveurs» organisé, cet automne, par la Communauté de communes de Lapalisse, la Communauté de communes de Gannat pour sa Grande Foire, Cluny en Pays Vichy-Auvergne (porté par les communes d'Arrones, de Châtel-Montagne et «Les Amis du Passé» de St-Germain-des-Fossés), l'éco-festival de l'association Bell'énergie, le Syndicat mixte de la Montagne Bourbonnaise pour son opération «À la rencontre des âmes et des mains de la Montagne Bourbonnaise», le naturopôle de St-Bonnet-de-Rochefort, etc.

Obligations en matière de communication

L'opération peut être contrôlée par divers organismes nationaux ou européens. Le porteur de projet doit obligatoirement faire figurer sur tous les documents et investissements financés les logos : Leader, Feader et Pays Vichy-Auvergne, fournis sur simple demande par mail (communication@pays-vichy-auvergne.fr).



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
#EuropeInvestit dans les zones rurales



Tourisme & patrimoine

Le PIBE c'est parti !

Le PIBE (Pôle d'Initiative Bâti traditionnel et Ecoconstruction) a pour objectif de construire une offre de formation, développer des actions de sensibilisation, animations territorialisées sur ces deux thématiques pour les particuliers, professionnels et le jeune public. Il a été officiellement lancé lors de la Foire de Gannat 2009 où le Pays et ses partenaires ont proposé un programme de conférences et ateliers sur l'éco-construction.

Face au succès de cette première action, le programme d'actions 2010 est en cours d'élaboration, avec notamment les premières formations sur les matériaux et techniques de constructions en Nord-Puy-de-Dôme (Aigueperse, Maringues, Randan). Parmi les autres actions patrimoine, une exposition et un film ont été réalisés. Ils sont à la disposition de tous les acteurs du territoire. Le Pays travaille



actuellement à l'organisation d'un concours photos sur le patrimoine et réfléchit à la création d'un festival du film patrimonial.

Tourisme

Le tourisme n'est pas en reste dans les projets du Pays. L'année 2009 a été marquée par l'accueil des 19^{èmes} Universités d'été du tourisme rural. Cette manifestation a réuni plus de 250 participants français et internationaux sur la question de « *l'innovation dans les partenariats* ». Six visites thématiques ont été organisées sur le territoire avec de belles retombées auprès des acteurs touristiques locaux.

Vers un schéma de développement touristique. Il permettra de fixer les axes de développement et les actions à mener sur le territoire. L'objectif, pour 2010, est de travailler, parallèlement à cette étude, sur l'accessibilité handicap et la mise en œuvre d'une offre de randonnée au niveau du territoire couvert par le Pays.

Culture, sport et loisirs

La culture, au sein du Pays occupe une place importante avec la présence d'un grand nombre d'acteurs et d'équipements proposant expositions, ateliers de pratique artistique, festivals, concerts, etc.

Cette politique culturelle vise à s'ouvrir à de nouveaux publics (public jeune et habitants non habitués des structures et pratiques culturelles). Elle passe par une organisation des acteurs de la Culture entre eux, une réflexion et un soutien à la diffusion culturelle et à la pratique artistique. Le Conseil Culturel Territorial (composé d'élus et de professionnels de la culture) et le Conseil de Développement ont décidé de lancer une étude sur le schéma de développement culturel à l'échelle du Pays, afin de définir précisément les priorités à mettre en œuvre.

En parallèle, un agenda culturel est édité, chaque année, à l'amorce de l'été pour mettre en avant les manifestations du territoire. Pour 2010, il est envisagé de réaliser un support plus global reprenant les activités culturelles et aussi touristiques.

Enfin, le Pays Vichy-Auvergne a pris le relais de la Région pour l'attribution des subventions régionales et lance, chaque début d'année, un appel à projets.

Le blog www.culturepaysvichyauvergne.com vous informe de toute l'actualité culturelle.



Service «Asso+»

Un but : renforcer-accompagner les forces vives du territoire par des actions collectives

Dans l'objectif d'avoir des associations plus professionnelles en proposant des formations adaptées pour les responsables bénévoles, les salariés, l'association G2R et l'OMSL de Cusset vont être prestataires pour le Pays pour :

- ✓ Réaliser l'**inventaire** des associations ;
- ✓ **Mutualiser** les ressources humaines, matériels à l'échelle du Pays ;
- ✓ Rechercher leurs **attentes** ;
- ✓ Favoriser l'**emploi** dans un cadre collectif (style groupement d'employeurs) en mélangeant la culture, le sport, les loisirs ;
- ✓ Élaborer un **centre de ressources** permanent sur les questions d'ordre juridique, social, projets de coopération ;
- ✓ Favoriser l'**émergence de projets collectifs** : Festival jeune public... ;

- ✓ Créer un **forum** des associations... ;
- ✓ Mener des opérations de **communication** pour ces projets.